

**OBJET : NOTE D'INFORMATION RELATIVE AU PROJET DE REOUVERTURE DE L'ECOLE**

Dans le cadre de la pandémie de COVID 19, l'équipe municipale, en collaboration avec la commune de Cieux, se prépare à la réouverture des écoles du RPI Javerdat-Cieux, à partir du 11 mai prochain.

Pour ce faire, le support de travail des élus est constitué des documents de référence, définis formalisés et transmis par l'Inspection d'Académie, qui visent à décliner les principes d'accueil sanitaires et pédagogiques à appliquer. Ces documents de référence, doivent nous être communiqués aujourd'hui, jeudi 30 avril (*note du maire : Pas de documents reçus à 16h le 30.04*)

Par ailleurs, **la connaissance du nombre d'enfants présents** à la réouverture de l'école, et/ou dans les jours qui suivent, à partir du 12 mai **nous est indispensable pour adapter l'organisation des classes, des activités, de la cantine, du transport scolaire, dans le respect des règles de sécurité sanitaire.**

Ainsi, les 2 directeurs d'école (Cieux et Javerdat), viennent de contacter tous les parents pour connaître leurs intentions. Les élus ont besoin de cette information pour préparer l'organisation et les équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'école dans le respect des principes définis par les autorités. .

Un point a été fait avec la directrice de Javerdat ce jeudi 30.04, à 11h30 ; elle attend encore beaucoup de réponses.

**A noter** : certains parents attendent de connaître l'organisation retenue pour prendre leur décision. Je précise donc que la méthode de travail des élus repose sur :

- La maîtrise du nombre d'enfants à accueillir à l'école
- La connaissance des recommandations des autorités de tutelle Préfet, Rectrice d'académie)

➔ **Le nombre d'enfants présents et les documents de référence vont nous permettre dès lundi 4 mai 2020 de préparer concrètement la rentrée des enfants volontaires. Afin d'estimer au mieux le nombre d'enfants présents, il est donc indispensable que chaque famille communique ses intentions aux enseignants avant lundi matin.**

**Ainsi, dès lundi 4 mai**, nous définissons les équipements à mobiliser, les organisations à adapter pour respecter les recommandations et répondre ainsi aux exigences de sécurité des enfants, des enseignants, des personnels et des parents. En effet, en termes de responsabilité des élus, **la rentrée ne peut se faire que dans le respect des recommandations, du rôle et des fonctions de chacun** (enseignants, élus, personnels, enfants, parents).

Par anticipation, les collectivités ont d'ores et déjà, fait l'acquisition des éléments suivants, pour mise à disposition:

- Masques lavables adultes et possiblement pour enfants en cas de besoins à partir de 6 ans (dans transports scolaires ?)
- Solution Hydro Alcoolique (SHA)
- Matériel de lavage de mains
- Equipement des personnels : SHA, masques (FFP2, Chirurgicaux, réutilisables,)
- Préconisations de la médecine du travail pour les personnels
- Formation de l'agent chargé de restauration (le 30.04.2020 par e-learning, proposée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)
- Produits d'entretiens des locaux validés pour la lutte contre le coronavirus et leurs protocoles d'utilisation.

Dès que les modalités d'organisation seront validées et formalisées, elles seront transmises et actualisées en fonction de l'évolution des directives à appliquer.

Pour l'équipe municipale,

Annie DARDILHAC